

COMMUNE

d' AUBAGNE

Convocation du **07/12/22**

Date de publication : **16/12/22**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **37**

Quorum : **22**

N° **30-131222**

**OBJET :**

**CULTURE, EVENEMENTS CULTURELS ET  
PATRIMOINE**

Approbation de la nouvelle grille de tarifs  
du Théâtre Comoedia.

**SEANCE DU** 13 DECEMBRE 2022

**L'An deux mille vingt-deux, et le mardi treize décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.**

**PRESENTS :** Mme Sophie AMARANTINIS, M. Vincent RUSCONI, Mme Danielle MENET, M. Pascal AGOSTINI, Mme Hélène JULIEN-TRIC, M. Philippe AMY, Mme Geneviève MORFIN, MM. André LEVISSE, Yoann LEANDRE, Mme Valérie MORINIERE, M. Léo MOURNAUD, Mme Jeannine LEVASSEUR, M. Jean-Bernard LOUIS, Mmes Julie GABRIEL, Irène DUPLAN, Monique MOISE-HIRMANN, MM. Patrice JARQUE, Laurent GUEDJ, Mmes Cécile BOURGUIGNON, Brigitte AMOROS, M. Stéphane CANTARINI, Mme Magali ROUX, MM. Franck-Clément CHAMLA, Jérémy PANGOURASSOU, Zarick KOURICHI, Mme Dominique BENASSAYA-NIVET, MM. Arthur SALONE, Denis GRANDJEAN, Mme Clémentine FARDOUX, M. Alexandre LATZ, Mme Joëlle MELIN, MM. William MIROUX, Yves PERRIN-TOININ, Matthieu HERMANT, Mmes Michèle BOUGEAREL et Valérie BOISSON, Conseillers Municipaux, **formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES :** M. Alain ROUSSET (donne pouvoir à M. Gérard GAZAY), Mmes Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Mme Danielle MENET), Faustine THIBAUD (donne pouvoir à M. André LEVISSE), M. Jérémy COETTO, (donne pouvoir à M. Zarick KOURICHI), Mmes Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à M. Yves PERRIN-TOININ), Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Mme Clémentine FARDOUX), Conseillers Municipaux.

**M. Zarick KOURICHI a été élu Secrétaire.**

Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire, rapporte :

Le Théâtre Comoedia est un équipement majeur de la politique culturelle de la Ville eu égard à la programmation d'une cinquantaine de spectacles et rendez-vous par an.

La crise sanitaire a eu des répercussions sur la vie économique des structures culturelles dont les compagnies et les productions. Pour y faire face, elles ont dû augmenter le montant de leurs cachets afin d'absorber les coûts de production.

C'est pourquoi, cette délibération propose la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire tenant compte des différentes augmentations mais également d'un nouveau groupe de tarifs distinguant les places au balcon du théâtre et demeurant attractives.

Les groupes sont également déterminés selon le coût des spectacles et leur notoriété :

- Groupe 1 : Orchestre plein tarif : 30 € - orchestre tarif réduit : 25 € - balcon face : 19 € balcon côté 12 €
- Groupe 2 : Orchestre plein tarif : 25 € - orchestre tarif réduit : 20 € - balcon face : 14 € balcon côté 8 €

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20221213-131222\_30-DE  
Reçu le 27/12/2022  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNum  
ber=103016KNJ492,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
27/12/2022



**Délibération n° 30-131222 du Conseil Municipal du 13 Décembre 2022 (suite 1) :**

- Groupe 3 : Orchestre plein tarif : 15 € - orchestre tarif réduit : 11 € - balcon face : 9 € balcon côté 6 €
- Groupe 4 : Orchestre plein tarif : 10 € - orchestre tarif réduit 7€ - balcon face 5 € - balcon côté 3 €
- Jazz & Co - Chanson & Co - Stand up & Co- Electro & Co : 8 €
- Jeune public/Pass Culture (scolaires) : Orchestre plein tarif : 9 € - orchestre tarif réduit 7 €
- Jeune public 2 (Sicard) : 6,50 € - 3,50 €

Le tarif réduit s'adresse aux détenteurs de la carte Comoedia, carte P.I.J., demandeurs d'emploi, étudiants, minimas sociaux, sur présentation d'un justificatif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder au réajustement de la grille tarifaire au regard du contexte exposé ci-dessus,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE Unique** : d'APPROUVER la nouvelle tarification à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

**ADOpte A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ;**

**7 CONTRE : M. PERRIN-TOININ** mandataire de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mme FARDOUX mandataire de Mme GIOVANNANGELI, Mme FARDOUX, M. LATZ, M. PERRIN-TOININ et Mme BOISSON.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20221213-131222\_30-DE  
Reçu le 27/12/2022  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
27/12/2022



.../...